



Communiqué

Arnaques aux faux banquiers :

Deux individus interpellés à Lausanne le 10 août 2026

En juillet 2026, une Lausannoise septuagénaire a été victime d'une escroquerie de type "faux conseiller bancaire", pour un préjudice d'environ 30'000 francs. Maintenue sous l'emprise des escrocs durant plusieurs semaines, y compris après le blocage de ses cartes, la victime s'apprêtait à être dépouillée une seconde fois. Un dispositif mis en place par la Police municipale de Lausanne (PML) a permis l'interpellation de deux individus, qui ont été condamnés par le Ministère public.

Le mardi 21 juillet 2026, une septuagénaire domiciliée à Lausanne a été contactée par téléphone par une femme se faisant passer pour une employée de sa banque. Cette dernière l'a convaincue de remettre ses cartes bancaires, ses codes NIP ainsi que des bijoux à un coursier qui s'est présenté à son domicile. Entre le 21 juillet et le 8 août 2026, des retraits et des achats ont été effectués au moyen des cartes de la victime, en Suisse romande et à l'étranger, pour un préjudice total d'environ 30'000 francs.

Dans le cadre d'une enquête, la Police cantonale vaudoise a informé la PML qu'une habitante de la ville était potentiellement victime de ce mode opératoire. Des agents de la PML se sont rendus à son domicile et ont constaté que les soupçons étaient fondés. La victime se trouvait toujours en contact avec la commanditaire de l'escroquerie, qui poursuivait son travail de manipulation. Elle s'apprêtait ainsi à se faire dérober les nouvelles cartes bancaires obtenues à la suite du blocage des précédentes.

Un dispositif a été mis en place, lequel a conduit, le lundi 10 août 2026, à l'interpellation de deux individus par la Police judiciaire municipale dans le quartier de Bellevaux, à Lausanne: le coursier, un homme de 23 ans, ressortissant français domicilié en France, ainsi que son chauffeur, un homme de 26 ans, ressortissant français domicilié en France. Ils ont été dénoncés au Ministère public STRADA qui les a condamnés ce jour par ordonnance pénale immédiate, respectivement à 120 et 80 jours de peine privative de liberté avec sursis de 3 ans.

L'enquête a été conduite par la Police judiciaire municipale sous la direction du Ministère public du canton de Vaud.

Mode opératoire

Ce cas n'est pas isolé. Les auteurs de ce type d'escroquerie entretiennent fréquemment le contact avec leurs victimes sur de longues périodes, en assurant un véritable "service après-vente" destiné à maintenir leur emprise. L'escroquerie peut ainsi se poursuivre même après le blocage des cartes bancaires, les malfaiteurs cherchant à obtenir les nouveaux moyens de paiement délivrés à la victime. Ce phénomène fait l'objet d'une coordination entre les polices au niveau romand.



Prévention

La Police municipale de Lausanne appelle la population à la vigilance et rappelle les mesures suivantes :

- Une banque ou la police ne demande jamais de remettre des cartes bancaires, des codes NIP, de l'argent ou des objets de valeur, que ce soit par téléphone ou par l'intermédiaire d'un coursier.
- Ne jamais communiquer ses codes NIP ou ses données bancaires par téléphone.
- En cas d'appel suspect, raccrocher et contacter soi-même son établissement bancaire au numéro officiel figurant sur ses documents.
- Ne rien remettre à une personne se présentant au domicile, même si elle se réclame d'une banque ou de la police.
- Parler de ces méthodes avec ses proches, en particulier les personnes âgées, souvent ciblées par les escrocs.
- Si vous pensez avoir été victime, faire bloquer immédiatement vos cartes bancaires et déposer plainte.

Tout comportement suspect peut être annoncé au 117.

Le Corps de police

Renseignements :

Entité communication, Police municipale de Lausanne
pmlpressepolice@lausanne.ch, +41 21 315 33 66

Lausanne, le 12 août 2026